

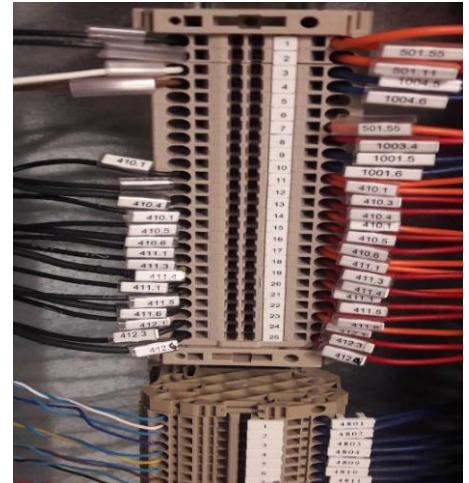
C'EST ARRIVE CHEZ NOUS...

Gainage de câbles multiconducteurs comportant la double coloration **vert-et-jaune** :

- En phase de **raccordement**, l'équipe chantier détecte un **écart** entre les **câbles définis** par le BE (*LIYCY 3x1mm² : blanc, marron, vert*) et ceux **tirés** (*3G1mm² : bleu, marron, double coloration vert-et-jaune*)
- Les conducteurs de protection vert-jaune sont **recouverts** de **gainages** thermo-rétractables noirs puis **raccordés**



Evènement

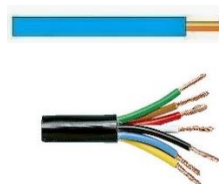


Analyse

- **Détection tardive** par l'équipe terrain (phase **raccordement**)
- **Travaux en mode dégradé** : Commande de matériel avant la fin des études & Contraintes temporelles : Marché public avec une date de fin de chantier, glissement du planning consécutif à un manque de maîtrise d'un équipement par le client...

La norme NFC 18-510 fixe 2 couleurs obligatoires :

 = **NEUTRE**
bleu clair



- Un **fil bleu clair** ne peut être utilisé que pour le **neutre**
- Le bleu clair, dans un **câble multiconducteur**, peut être utilisé pour **autre chose** que le Neutre sauf pour la protection équipotentielle

 = **CONDUCTEUR DE PROTECTION**
vert-et-jaune

- La double coloration **vert-et-jaune** ne doit servir **uniquement** à la **protection**



Bonnes pratiques



Contrôle, avant tirage des câbles, de leurs bonnes adéquations avec les **plans & schémas**

Masquer par quelconque moyen est **interdit** (exemple : gainage)



Lors de travaux en mode dégradé **point** avec le **BE avant commande** de matériel

La cellule technique reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires

Extrait de la norme NF C15-100

514.3 Repérage des conducteurs isolés

Les dispositions énoncées ci-après en a, b, c s'appliquent aux canalisations constituées de conducteurs isolés et aux câbles multiconducteurs, à âmes circulaires ou sectoriales :

- a) Lorsque le circuit comporte un conducteur de protection, ce conducteur doit être repéré par la double coloration vert-et-jaune.

Lorsque le circuit ne comporte pas de conducteur de protection :

- dans le cas de câbles multiconducteurs, il ne doit pas être fait usage de câbles comportant un conducteur repéré par la double coloration vert-et-jaune.

Toutefois, dans le cas où on ne dispose que de câbles comportant un conducteur repéré par la double coloration vert-et-jaune pour la section choisie, il est admis d'employer un tel câble sous réserve de ne pas utiliser le conducteur repéré par la double coloration vert-et-jaune :

- dans le cas de conducteurs isolés, il ne doit pas être fait usage de conducteur repéré par la double coloration vert-et-jaune.

- b) Lorsque le circuit comporte un conducteur neutre, ce conducteur doit être repéré par la couleur bleu clair (ou pour les câbles de plus de 5 conducteurs, par le chiffre 1).

Lorsque le circuit ne comporte pas de conducteur neutre :

- dans le cas de câbles multiconducteurs, le conducteur repéré par la couleur bleu clair peut être utilisé pour un autre usage, sauf comme conducteur de protection.
- dans le cas de conducteurs isolés, il ne doit pas être fait usage de conducteur repéré par la couleur bleu clair.

- c) Les conducteurs repérés par des couleurs autres que la double coloration vert-et-jaune et la couleur bleu clair, ou par d'autres moyens (tels que chiffres), peuvent être utilisés pour tous usages sauf comme conducteur de protection ou comme conducteur neutre (à l'exception des câbles à plus de 5 conducteurs) (voir b) ci-dessus).

Lorsque la canalisation est constituée de conducteurs isolés, dans les circuits autres que ceux servant exclusivement aux télécommunications ou aux mesures, il ne doit pas être fait usage de conducteurs repérés par des couleurs jaune ou vert.

- d) En cas d'utilisation de câbles monoconducteurs, le repérage par coloration continue de l'isolation n'est pas nécessaire.

Toutefois, dans ce cas, les extrémités des conducteurs doivent être repérées de façon durable, lors de l'installation :

- par la double coloration vert-et-jaune pour le conducteur de protection,
- par la couleur bleu clair pour le conducteur neutre.

Cependant, ce repérage n'est pas nécessaire pour les conducteurs neutres de section inférieure à celle des conducteurs de phase correspondants.

Ces dispositions sont également applicables aux conducteurs nus.

- e) Lorsqu'il est fait usage de conducteurs et câbles non normalisés, le repérage doit être réalisé par tout moyen approprié (tel que bagues ou autres dispositifs de couleur) à tout endroit où l'enveloppe des conducteurs est apparente et, en tout cas, à proximité de chaque connexion. Les couleurs utilisées doivent être conformes à celles définies aux paragraphes a, b et c ci-dessus.